

IV- Mécanisme d'exécution et de mise en oeuvre du sous-programme P.S.D

Cadre institutionnel du sous-programme

Le sous-programme « Population et Stratégies de développement (P.S.D) » sera coordonné par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, compte tenu de son caractère multi-sectoriel et des objectifs du sous-programme P.S.D portant sur l'intégration des facteurs de population dans les stratégies de développement.

Ce cadre institutionnel du point de vue de la coordination se justifie par la nature des missions du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan qui s'inscrit dans le domaine de la coordination des politiques globales et sectorielles de l'Etat.

Du point de la mise en oeuvre des activités, le sous-programme implique l'intervention :

- de la Direction de la Planification des Ressources Humaines pour l'appui à la politique de population ;
- de la Direction de la Prévision et de la Conjoncture pour le recensement, la collecte et l'analyse ;
- du Ministère de l'Education Nationale pour l'EVF/EMP ;
- du Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille pour le Genre ;
- du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'EVF/EMP en milieu extra-scolaire
- Ministère de l'Intérieur
- des ONG, des associations, des réseaux, des collectivités locales, des comités régionaux de population et de ressources humaines, de l'agence régionale de développement des services techniques régionaux pour la : régionalisation de la mise en oeuvre de la politique de population

Les activités du sous-programme P.S.D seront coordonnées par une équipe ayant à sa tête le Directeur de la Planification des Ressources Humaines qui occupera la fonction de directeur national du sous-programme.

Ses principales tâches sont les suivantes :

- la coordination, le suivi et l'évaluation des activités du sous-programme ;
- la gestion administrative et financière ;
- la représentation au niveau de l'Etat, des partenaires au développement, des ONG, des associations et autres intervenants.

Mécanismes d'exécution et de mise en oeuvre

a) Niveau national

Pour les besoins de la mise en oeuvre technique des activités du sous-programme, le directeur national sera assisté par une équipe technique coordonnée par un directeur technique recruté dans le cadre du sous-programme.

Le Directeur technique, responsable également des activités de la composante « Appui à la politique de population » sera un expert en population et développement et aura un correspondant au niveau de chaque ministère abritant une composante du sous-programme.

En outre, il sera appuyé par une équipe de deux experts (démographe, sociologue).

L'équipe technique comprendra en plus du directeur technique, les responsables de composantes, les ONG, les associations et autres organismes intervenant dans l'exécution des activités du sous-programme. *↳ planification (ministère)*

En outre, un personnel administratif, comprenant un gestionnaire, une secrétaire et deux chauffeurs appuieront la mise en oeuvre des activités du sous-programme au niveau national.

L'équipe technique, à la tête de laquelle se trouve le Directeur national du sous-programme jouera un rôle de comité de pilotage du sous-programme.

Il se réunira une fois par trimestre pour adopter les plans de travail du sous-programme ainsi que les budgets trimestriels des activités du sous-programme.

Il jouera un rôle de suivi et de contrôle de l'exécution des activités sur les plans technique et financier.

D'autres activités de suivi et d'évaluation prévues au cours de l'exécution viendront renforcer celles menées par le comité de pilotage.

Elles porteront sur :

- l'établissement de bilans semestriels et annuels
- l'organisation de revue à mi-parcours ;
- les réunions du Comité Technique de Suivi des Programmes de Population (CTSP) ;
- l'organisation d'une évaluation à mi-parcours menée par des consultants indépendants.

En outre, le travail de suivi/évaluation s'appuiera sur des indicateurs déjà élaborés ainsi que sur des guides d'évaluation qui seront confectonnés au cours de l'exécution du programme.

Enfin, une évaluation finale pourra être menée en fin de programme.

Au plan politique, le comité interministériel de suivi de la politique de population créée en janvier 1996 qui regroupe les principaux Ministres concernés par le sous-programme sous la présidence du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sera chargé de trouver des solutions appropriées aux problèmes liés à la mise en oeuvre des activités du sous-programme qui dépasseraient les compétences et prérogatives du comité de pilotage.

b) Niveau régional :

Les activités régionales du sous-programme seront coordonnées par le COREPORH. Le secrétariat du COREPORH est assuré par le service régional de la Planification (SRP) qui sera le correspondant de la Direction de la Planification des Ressources Humaines.

Les activités techniques de chaque composante du sous-programme seront exécutées par les structures régionales remplissant les missions correspondantes aux domaines des quatre (4) composantes du sous-programme P.S.D :

- Appui politique de population : Service Régional de la Planification
- Recensement, collecte analyse des données : Service Régional de la Statistique
- Genre/Population : développement communautaire
- EVF/EMP : Inspection d'Académie. (à G.P.)

Chaque COREPORH sera doté de programme trimestriel de travail, d'indicateurs de suivi et de guide d'évaluation des activités régionales.

Un comité restreint technique, présidé par le SRP et comprenant les responsables régionaux des différents domaines du sous-programme sera le comité de pilotage du programme.

Probl. cohérence avec chapitre suivi/travail : (C'est pilotage régional)
C'est

Probl. un régime / régional - C'est pilotage
- véritable comité de pilotage

Probl. un régime / régional - C'est pilotage

A terme, la conduite de ce programme va contribuer à une meilleure promotion davantage l'offre de services de santé de la reproduction spécifiques aux adolescents et aux jeunes, à travers l'augmentation, de l'accessibilité des services de santé de la reproduction pour les adolescents et les jeunes, l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la demande des services de SR pour les adolescents et les jeunes.

De manière plus générale, la réalisation des activités permettra d'accroître l'utilisation des services de santé de la reproduction de qualité, du fait de l'importance de la cible adolescente/jeune.

II. MODALITES^{ADT1} D'EXECUTION ET DE MISE EN OEUVRE

Partie intégrante du sous-programme "Santé de la Reproduction", l'exécution et la mise en oeuvre de la composante "Santé de la Reproduction des adolescents/jeunes" se fait dans le cadre global de la politique de santé, plus précisément, de la santé de la reproduction placée sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale.

Mais compte tenu des spécificités de la cible et au regard de la répartition des missions entre les différents départements ministériels, le Ministère de la Jeunesse et des Sports assure la coordination de l'exécution et de la mise en oeuvre de la composante.

~~2.2.2~~ Cadre Institutionnel

Le cadre institutionnel général de la composante reste, au niveau central, le comité de pilotage du sous-programme et à l'échelon local, la commission de planification du PNDSS. Mais l'exécution et la mise en oeuvre se font, d'une part, au niveau de la coordination de la composante et d'autre part, au niveau des différents acteurs identifiés comme responsables aussi bien au plan national que local.

A cet effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports signe avec chacun des acteurs (ONG, associations et réseaux), une convention de partenariat. La convention qui se fonde sur les ressources allouées dans le document de composante, précise :

- l'obligation qui est faite aux acteurs d'utiliser les ressources conformément aux activités prévues ;
- le respect du plan de travail ;
- le suivi et l'évaluation des activités sur le terrain par le coordonnateur de la composante ;
- la suspension du financement en cas de non respect des termes du document de composante ;
- l'envoi de rapports d'activités et financiers trimestriels et annuels au coordonnateur de la composante ;

- l'envoi d'un plan d'action annuel au coordonnateur de la composante ;
- l'envoi de la copie de la demande d'avance de fonds trimestrielle au coordonnateur de la composante.

2.2 Gestion administrative et financière

Le coordonnateur de la composante est nommé par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le démarrage des activités est prévu après la signature du document de composante par le Gouvernement et la Représentation du FNUAP. Les différents acteurs impliqués dans la mise en oeuvre sont informés officiellement par le Ministre de la Jeunesse et des Sports du début des activités. Il est mis à leur disposition, une copie du document de composante signé, accompagné du manuel décrivant les procédures de gestion administratives et financières.

Sur la base des paquets d'activités retenues dans le document de composante, les différents acteurs élaborent des plans d'actions annuels qui sont transmis au coordonnateur chargé d'élaborer un plan consolidé intersectoriel pour être soumis au comité de pilotage. Ce document, une fois adopté par le comité, est communiqué au FNUAP pour permettre l'envoi par les acteurs des demandes d'avances de fonds trimestrielles, selon les modalités définies dans le manuel des procédures de gestion administrative et financière.

Le coordonnateur est informé des demandes d'avances adressées au FNUAP ainsi que de la suite qui leur a été réservée. Par ailleurs, il reçoit de l'ensemble des acteurs des rapports d'activités trimestriels et annuels.

Toute demande adressée au FNUAP l'oblige à mettre à la disposition des acteurs les avances sollicitées dans un délai fixé dans le manuel de procédures. Les réponses négatives sont motivées et indiquées clairement dans un délai défini dans le manuel de procédures et les correctifs à apporter pour rendre la requête recevable.

Les avances de fonds acceptées sont justifiées au plus tard à la fin du dernier mois du trimestre par les différents acteurs.

Les audits externes de la composante sont annuels. Ils sont menés selon les procédures décrites dans le manuel de procédures de gestion administrative et financière. Les rapports d'audit annuels externes sont mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le coordonnateur de la composante est assisté par deux comptables dont un comptable denier et un comptable matière. Le comptable denier exécute les dépenses approuvées et veille à la mise à jour quotidienne des documents comptables. Il classe les pièces justificatives certifiées et les met à disposition selon les mesures prescrites dans le manuel de procédures. Il doit être à mesure d'apporter à tout moment la preuve qu'il existe un équilibre entre les mouvements de fonds (entrées et sorties).

Le comptable matière est chargé de la gestion des équipements et autres matériels et fournitures. Il effectue des inventaires périodiques pour établir la situation exacte des équipements, matériels et fournitures. Il tient des fiches de stocks pour les matériels en magasin et met à jour les fiches d'entrée et de sortie. Il classe les bordereaux de livraison et les copies des PV de réception pour tous les matériels de la composante. Le comptable matière et le comptable denier sont tenus de faire un rapport annuel comptable pour les besoins de la revue technique annuelle.

La contribution du FNUAP pour le financement de la composante, au niveau national et à l'échelon local, est estimé à Cet appui complète le budget de l'Etat qui se chiffre à, ainsi que celui des différents acteurs.

2.3 Exécution technique

Les réunions du comité de pilotage sont organisées selon les modalités définies dans l'arrêté du Ministre de la Santé Publique et de l'Action Sociale et du Ministre de la Jeunesse et des Sports. Le comité se prononce sur les rapports d'activités des différents acteurs et niveaux d'exécution et formule des recommandations pour favoriser une meilleure atteinte des objectifs de la composante. Il approuve les plans d'actions annuels, analyse les résultats des évaluations et apporte les correctifs nécessaires en cas de dysfonctionnement dans la conduite de la sous composante.

Le coordonnateur de la composante est chargé :

- de recueillir les plans d'actions annuels des différents acteurs pour en faire la synthèse dans la perspective des réunions du comité de pilotage de la composante ;
- de préparer et d'assurer le suivi des réunions du comité de pilotage ;
- d'assurer la gestion financière, administrative et technique des activités de la composante domiciliées au Ministère de la Jeunesse et des Sports;
- de recueillir et d'exploiter les rapports d'activités des différents intervenants ;
- de préparer les rapports de la revue technique ;
- de transmettre au FNUAP le plan d'actions consolidé de la composante, validé par le comité de pilotage ;
- de préparer les missions de supervision du groupe consultatif ;
- de gérer le personnel recruté et affecté à la conduite de la composante.

Au niveau régional, le coordonnateur est représenté par les chefs de services du Ministère de la Jeunesse et des Sports : Chef du Service Régional et Directeur du CDEPS. A ce titre, ils effectuent des supervisions mensuelles et trimestrielles et font des rapports au coordonnateur. A la fin de l'année, le chef de service régional prépare

un rapport annuel de bilan et un projet de plan d'action pour l'année à venir relativement aux activités domiciliées au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les différents acteurs sont, aux niveaux régional et départemental, responsables de la mise en oeuvre de leurs activités.

Le choix de ces acteurs se justifie au regard de leur expérience en matière d'encadrement et de promotion de la Santé de la Reproduction des adolescents/jeunes. Ils présentent en effet tous des aptitudes certaines pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la composante.

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le Conseil National de la Jeunesse du Sénégal
- L'Association Sénégalaise pour le Bien Etre Familial
- Le Groupe pour l'Etude et l'Enseignement dans la Population
- La Confédération Sénégalaise du Scoutisme : elle regroupe les mouvements de jeunesse suivants : les éclaireurs et éclaireuses du Sénégal (EEDS), les scouts du Sénégal et les guides du Sénégal. Elle est présente dans les 10 régions du pays par le biais d'antennes régionales.

Elle compte à son actif une grande expérience en matière d'EVF/EMP, à travers des activités de formation, de sensibilisation, d'éducation des différents groupes cibles.

Elle dispose de 2 bureaux conseils et d'un centre de formation (CIFOP) à Mboro.

Le Réseau "Jeunesse et Population"

Le Réseau National Jeunesse et Population est un cadre privilégié de la promotion de la santé reproductive, la santé mentale et l'insertion socio-économique des jeunes.

Il a, à ce titre, une structure pyramidale disposant d'antennes régionales dans les 10 régions du pays. Il a été mis en place à la suite d'une série de rencontres régionales pour la restitution des recommandations du forum sous régional et l'élaboration par les jeunes des plans d'action régionaux en santé reproductive, santé mentale et insertion socio-économique des jeunes.

Dans la promotion de l'approche "jeune pour jeune", le réseau est un cadre unitaire favorisant l'échange d'informations et d'expériences, une meilleure diffusion de l'information la synergie des interventions des différents acteurs oeuvrant dans les domaines d'intervention du RNJP que sont la SR, la SM et l'ISE.

Mardi 31 Mars 1998

- 9 h - 11 h : Réunion inter-composantes
- 11 h - 11 h 30 : Pause-café
- 11 h 30 - 13 h : Suite réunion inter-composantes
- 13 h - 14 h 30 : Déjeuner
- 14 h 30 - 17h 30 : Finalisation des sept (7) composantes

Mercredi 1er Avril 1998

- 9 h - 11 h : Suite élaboration des sept (7) composantes
- 11 h - 11 h 30 : Pause-café
- 11 h 30 - 13 h : Suite élaboration des sept (7) composantes
- 13 h - 14 h 30 : Déjeuner
- 14 h 30 - 18 h : Suite élaboration des sept (7) composantes

Jeudi 2 Avril 1998

- 9 h - 11 h : Suite finalisation des sept (7) composantes
- 11 h - 11 h 30 : Suite finalisation des sept (7) composantes
- 10 h 30 - 13 h : Suite élaboration des sept (7) composantes
- 13 h - 14 h 30 : Déjeuner
- 14 h 30 - 15 h : Présentation des deux (2) composantes de la SR :
 - . Offre de service
 - . SR/Jeunes
- 14 h 30 - 15 h : Présentation des quatre (4) composantes de la PSD :
 - . Appui à la politique de population
 - . Recensement, collecte et analyse
 - . EVF/EMP
 - . Genre/Population
- 14 h 30 - 15 h : Présentation de la composante du sous-prg Plaidoyer

Vendredi 3 Avril 1998

- 10h : Retour sur Dakar

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

—
DPRH/FNUAP

Calendrier

ATELIER DE FINALISATION
DU PROGRAMME
SENEGAL/FNUAP 1997 - 2001

CLUB ALDIANA
26 Mars - 3 Avril 1998

Direction de la Planification
des Ressources Humaines
(DPRH)
Tél.: 821.30.84
8, Rue Dr Guillet

Fonds des Nations-Unies
pour la Population
(FNUAP)
Tél.: 823.91.68
19, Rue Parchappe

Dakar/SENEGAL

Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérifications	Risques et suppositions
<p>Objectif 2 / Résultat 1 : Rôle et statut des groupes cibles vulnérables mieux pris en compte dans la mise en oeuvre de la politique de population, en particulier des femmes</p> <p>A/- APPROPRIATION DE L'APPROCHE GENRE</p> <p>1. Définition d'un cadre conceptuel et opérationnel genre et population (formulation, planification, exécution, coordination, évaluation-suivi)</p> <p>2. Formation des partenaires du programme population en matière de genre et population</p> <p>3. Sensibilisation des décideurs/leaders en matière de genre et population</p> <p>4. Intégration d'un module genre et population dans les (écoles et instituts de formation)</p> <p>5. Réalisation d'études et de recherche en genre et population</p> <p>6. Production et diffusion de matériel didactique sur genre et population</p>	<p>- Cadre conceptuel et méthodologique et outils conçus et opérationnels</p> <p>- Nombre et qualité des personnes formées</p> <p>- Module de formation approprié</p> <p>- Nombre et qualité des décideurs/leaders sensibilisés</p> <p>- Modules spécifiques mis en oeuvre</p> <p>- Nombre d'enseignants et élèves/étudiants formés</p> <p>- Curricula modifiés</p> <p>- Nombre d'études et recherches réalisées</p> <p>- Nombre de supports produits et diffusés</p> <p>- Plans de diffusion/distribution disponible</p>	<p>- Documents + outils techniques disponibles</p> <p>- Plans de formations</p> <p>- Rapports d'activités</p> <p>- Documents, rapports d'activités</p> <p>- Plans de formation</p> <p>- Mesures législatives et réglementation prises</p> <p>- Rapports de recherches disponibles</p> <p>- Support, matériel, rapports d'activités, rapports d'évaluation°</p>	<p>- Résistance des partenaires</p> <p>- Disponibilité des partenaires</p> <p>- Résistance des enseignants</p> <p>- Engagement politique</p>

Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérifications	Risques et supposit°
<p>B- VALORISATION DU STATUT DU ROLE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE</p> <p>1- Procéder à la révision et à l'adaptation des textes législatifs et réglementaires dans une perspective d'égalité entre les sexes</p> <p>2- Traduire et vulgariser en langues nationales les textes fondamentaux visant la promotion de l'égalité entre les sexes (lois, règlements, SCOFI, politiques et programmes, ...)</p> <p>3- Organiser des activités de sensibilisation/plaidoyer promouvant l'égalité entre les sexes</p> <p>4- Mettre en place un observatoire sur le droit des femmes</p> <p>5- Former et/ou recycler des partenaires (formateurs et relais) en IEC et/ou Counselling dans les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droits de la femme - SR EVF/EMP - SCOFI - assainissement - hygiène - environnement - cadre institutionnel et politique <p>6- Former les partenaires dans les domaines techniques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entrepreneuriat - leadership/négociation - planification stratégique - techniques de transformation des ressources naturelles <p>7- organiser des voyages d'études/échanges pour les partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de textes législatifs et réglementaires révisés - Nbre de nouv. textes et règlements adoptés - Nbre textes français traduits et vulgarisés en langues nationales - Nbre de séances de sensibilisation/plaidoyer organisées - Nbre et catégories de personnes sensibilisées - Nbre de relais formés pour la sensibilisation - Observatoire installé et fonctionnel - Nombre de saisines - Nbre de partenaires formés et/ou recyclés par domaine - Modules de formation/recyclage élaborés - Nbre de partenaires formés par domaine - Modules de formation élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes de loi, règlements, décrets, arrêtés, etc... - Document de vulgarisation disponibles et diffusés - Rapports d'activités - Rapports de mission - Rapports d'évaluation - Plans de formation de relais - Rapports d'activités - Base de données/information disponibles - Documents de saisine - Plans de formation - Rapports d'activités - Modules disponibles - Rapports de mission - Séances de restitution 	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance des partenaires - Volonté politique - Stabilité sociale et politique

Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérifications	Risques et suppositions
8- Développer des activités d'alphabétisation fonctionnelle dans les régions ciblées	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de classes ouvertes - Nbre de personnes alphabétisées - Nbre d'animateurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Rapports de formation - Module d'alphabétisation - Supports didactiques disponibles - Visites 	
9- Développer des activités socio-sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre et type d'activités menées - Nbre et catégories de personnes touchées par activité - Nbre d'animateurs impliqués et formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités, de mission, d'évaluation, de formation - Visites 	
10- Mettre en place des centres d'écoute, de conseils et d'assistance dans les régions ciblées	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre de centres mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de missions/visite des locaux 	
11- Développer des activités d'accompagnement de type socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre et type d'activités d'accompagnement menées - Nbre et catégories de personnes impliquées - Nbre d'animateurs formés/impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité, de mission, d'évaluation, de formation - Visites 	

Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérifications	Risques et suppositions
<p>C/- CADRE INSTITUTIONNEL</p> <p>1- Mettre en place un cadre de gestion et de coordination de la composante genre et population</p> <p>2- Renforcer les moyens d'intervention des partenaires</p> <p>3- Evaluation à mi-parcours et finale de la composante Genre et Population</p>	<p>- Cadre de gestion et d'organisation installé et fonctionnel</p> <p>- Nbre de réunions de coordination</p> <p>- Nbre de partenaires dont les moyens d'interventions ont été renforcés</p> <p>- Nbre et type d'évaluations conduites</p>	<p>- PV réunions de coordination</p> <p>- Document décrivant l'organisation et le fonctionnement de la structure (organigramme), cahiers de charges...)</p> <p>- Rapports d'activités</p> <p>- Rapports financiers/budget</p> <p>- Rapports d'activités/d'évaluation</p> <p>- Inventaire physique</p> <p>- Rapports d'évaluation</p>	

- Intérêt grandissant manifesté par l'Etat et les Bailleurs de Fonds dans le financement des programmes de population même si des problèmes de mobilisation des fonds se posent.
- Elaboration de modèles de sensibilisation :
 - . des décideurs
 - . des leaders au niveau régional
 - . des leaders religieux et en direction du personnel de santé.
- Prise de conscience plus affirmée des questions de population.
- Existence de réseaux en matière de population (Islam, Journalistes, Parlementaires).

Cependant, malgré ces acquis il continue de se poser des problèmes qu'il importe de prendre en charge dans les prochains programmes.

II)- PRINCIPALES CONTRAINTES IDENTIFIEES

SMI/PF

- une mortalité maternelle encore élevée : 510 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes pour la période 1979/1992 ;
- une mortalité infantile encore élevée bien qu'étant en baisse régulière ;
- un faible recours à la contraception moderne : moins de 5 % des femmes mariées utilisent une méthode moderne de contraception ;
- un situation nutritionnelle précaire frappant surtout les groupes vulnérables (enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et allaitantes).

Dans le domaine des MST et du SIDA

- l'insuffisance de la prise en charge économique des malades ;
- la forte dépendance de l'extérieur pour la recherche sur le SIDA ;
- l'insuffisance des actions IEC en matière de lutte contre le SIDA ;
- l'insuffisance des moyens alloués à la lutte contre le SIDA ;
- l'insuffisante intégration des stratégies de prévention des MST et du SIDA aux programmes de population.

Dans le domaine de la promotion des groupes cibles femmes, jeunes, personnes du 3e âge, on peut noter :

Groupe cible femme

- La persistante de certaines discriminations à l'égard des femmes, et l'absence de stratégies, de renforcement des moyens d'actions des femmes dans la perspective d'une approche Genre/Développement.
- Le faible niveau de scolarisation des filles et d'alphabétisation des femmes qui limite leur responsabilisation et leur participation effective au processus de développement.
- Les problèmes de coordination des activités des principaux intervenants dans le domaine Genre/Développement .

Groupe cible jeune

L'insuffisance de l'approche programme dans la définition des programmes jeunes prenant en compte les aspects : accès à l'emploi et aux revenus, à l'éducation et à la formation, à la culture, aux loisirs, aux activités sportives ainsi qu'à la prise en charge de la santé reproductive des jeunes.

Groupe cible personne du 3e âge

- l'insuffisante utilisation de l'expertise des personnes du 3e âge ;
- l'absence de politique sur le vieillissement ;
- l'absence d'études spécifiques sur l'apport et les préoccupations des personnes du 3e âge.

Programme IEC

- Le faible impact des activités IEC sur l'utilisation des méthodes contraceptives et de manière générale sur la mobilisation sociale ;
- La multiplicité des projets qui interviennent avec des approches différentes, souvent sur les mêmes cibles, d'où des messages parfois contradictoires

Dans le domaine de l'aménagement du territoire

- L'absence d'un cadre institutionnel approprié ;

- Le faible pouvoir de la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) sur la localisation des projets de développement économique et social.

Dans le domaine des actions sur l'environnement

- Faible adhésion des populations aux programmes de protection de l'environnement ;
- Coûts élevés de la prise en charge des activités de protection de l'environnement ;
- Déficience des systèmes d'assainissement et de gestion, des déchets face à une urbanisation accélérée et anarchique ;
- Occupation irrégulière des espaces urbains ;
- Déforestation ;
- Cohabitation des populations avec les industries.

Dans le domaine des programmes de lutte contre la pauvreté :

- Aggravation des inégalités sociales.
- Accentuation de la pauvreté sur certains groupes cibles dont les femmes et les jeunes.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Il s'agira sur la base du diagnostic qui a été fait et qui porte essentiellement sur les problèmes liés à la conception et à l'exécution des activités des programmes ; de dégager pour chacune des parties et sous-parties, des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années (1996-2001).

Il importe de souligner, que ces orientations stratégiques ont pour toile de fond le 9e Plan de Développement Economique et Social du Sénégal d'une part, et d'autre part, s'inscrivent sur le droit fil des recommandations issues des grandes Conférences Internationales que sont : le Conférence sur l'Environnement (Rio), la Conférence sur la Population et le Développement (Caire), la Conférence sur le Développement Social (Copenhague), et la Conférence sur les femmes (Beijing).

Pour permettre d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, à travers un tableau synoptique, et à toutes fins pratiques, des lignes d'actions prioritaires ont été définies, ainsi que des indicateurs de performance, des sources de vérification et conditions éventuelles de succès. Ces différentes variables, conditionnent la réussite du programme et devraient permettre à terme de l'évaluer.

Les orientations stratégiques concernent les domaines suivants :

- La systématisation de l'approche programme.
- L'amélioration de la mise en oeuvre des activités.
- Le renforcement de la coordination.
- Le renforcement de l'adhésion des populations.
- L'amélioration des connaissances dans le domaine législatif et réglementaire en vue d'une meilleure exécution des programmes de population.

**OBJECTIF GENERAL : L'APPROCHE PROGRAMME EST SYSTEMATISEE
DANS LE PROGRAMME NATIONAL DE POPULATION**

La systématisation de l'Approche Programme sera effective grâce à l'élaboration de stratégies d'intervention plus adaptées, à une meilleure prise en compte de l'Approche Genre et des spécificités régionales.

<u>OBJECTIF IMMEDIAT 1 : Les stratégies d'intervention sont adaptées</u>			
Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Elaborer une stratégie d'intervention globale pour cela, il faudrait :</p> <p>A1. Elaborer un document d'orientation stratégique pour le secteur Pop/Dév en fixant les principes directeurs et les modalités d'élaboration et de suivi.</p> <p>- Systématiser l'approche programme au niveau intra et intersectoriel.</p> <p>- Concevoir un tableau de bord en matière de suivi et d'évaluation.</p>	<p>- Document d'orientation stratégique conçu et servant de cadre de référence</p> <p>- Approche programme systématisée aux niveaux intra et intersectoriel.</p> <p>- Tableau de bord élaboré.</p>	<p>- Document technique</p> <p>- Programmes intra et inter-sectoriels</p> <p>- Outil technique</p>	<p>- Volonté politique</p>

Orientations stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>A2. Elaborer des programmes dans les domaines non couverts et des Plans d'Action Nationaux pour l'IEC, la recherche et la formation.</p> <p>A3. S'assurer que les questions de population sont bien intégrées dans les nouveaux programmes (pauvreté, environnement).</p>	<p>- Programmes élaborés dans les nouveaux domaines, l'IEC, la recherche, la formation.</p> <p>- Stratégies sur les questions de population et bien intégrées dans les programmes de Pauvreté et d'Environnement élaborée.</p>	<p>- Documents techniques</p> <p>- Programmes modifiés dans le sens d'intégrer les questions de populations</p>	<p>- Adhésion des différents acteurs.</p>

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Renforcer les moyens d'action des Femmes</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Développer des projets intégrés combinant activités d'IEC, d'Education-formation alphabétisation, socio-sanitaires, génératrices de revenus, d'accès au crédit et d'allègement des tâches.</p> <p>- Renforcer à cet effet les expériences de certains projets en la matière.</p> <p>- Soutenir les initiatives des femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la lutte contre la pauvreté.</p> <p>A2. Renforcer les capacités organisationnelles de gestion et de décision des femmes.</p> <p>- Assurer la formation en gestion, en organisation des femmes et en leadership.</p>	<p>- Approche-programme effectivement appliquée.</p> <p>- Capacité de gestion et de décision des femmes renforcée.</p> <p>- Expériences en cours de multiples.</p> <p>- Capacités productives des femmes renforcées et pauperisation féminine atténuée.</p> <p>- Aptitudes des femmes renforcées sur le plan organisation, gestion et décision.</p> <p>- Capacités des femmes en gestion, organisation et leadership.</p>	<p>- Existence de projets et programmes intégrés.</p> <p>"</p> <p>"</p> <p>"</p> <p>"</p> <p>- Modules de formation</p> <p>- Sessions de formations</p> <p>- Sessions de formation</p>	<p>Volonté politique et moyens financiers disponibles.</p> <p>Implication services compétents du MPEEF.</p> <p>"</p> <p>"</p> <p>Responsibilisation des femmes</p> <p>"</p>

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>A3. Développer l'information sur le statut socio-juridique et économique des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études et recherches. - Diffuser l'information disponible en utilisant les langues nationales. <p>A4. Développer le plaidoyer en vue du renforcement du pouvoir de décision des femmes et de l'amélioration de leur statut.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie de communication impliquant les médias et les groupes relais. - Organiser des campagnes de sensibilisation en direction des différentes cibles (Hommes, décideurs, femmes leaders d'opinion, jeunes, personnes du 3e âge et communicateurs traditionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique, social et économique des femmes mieux connue. - Etudes et recherches réalisées - Informations diffusées en langues nationales - Statut des femmes amélioré - Média et groupes relais impliqués. - Changement d'attitudes des différents groupes cibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'information disponibles - Documents techniques. - Brochures d'informations en langues nationales - Nombre de campagnes de sensibilisation, forums, ateliers et table-ronde organisés. - Documents sur la stratégies plus activités multimédia - Rapport sur les campagnes de sensibilisation plus visites de terrain. 	<p>Volonté politique, adhésion des cibles et soutien des partenaires extérieurs.</p> <p>''</p>

Orientations stratégiques n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>A5. Renforcer le statut socio-économique des familles principalement celles dirigées par les femmes sur la base de leurs initiatives et capacités d'auto-développement.</p>	<p>- Projets de familles productives fonctionnels.</p>	<p>- Documents de projet - Visites de terrain</p>	<p>- Financements disponibles.</p>
<p>A6. Renforcer les capacités d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation du MFEF.</p> <p>- Accroître les capacités techniques, humaines et logistiques du MFEF, notamment la Direction du Bien-être de la famille, le Bureau de coordination technique des projets et programmes Femmes et le Service du Développement Communautaire.</p>	<p>- Missions du MFEF mieux assurées et systèmes de planification, d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation opérationnel et performant et impliquent tous les partenaires.</p>	<p>- Documents techniques guides méthodologiques, et études d'impact.</p>	<p>Appui international, volonté politique et adhésion partenaires.</p>
<p>- Soutenir les réseaux de communication et d'échange notamment les produits focaux dans les autres ministères.</p>	<p>"</p>	<p>"</p>	<p>"</p>
<p>- Initier et lancer des études thématiques.</p>	<p>"</p>	<p>"</p>	<p>"</p>
<p>- Renforcer et consolider les procédures et mécanismes de coordination intra et intersectorielle.</p>	<p>"</p>	<p>"</p>	<p>"</p>

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions d'harmonisation et d'intégration des structures d'intervention des partenaires extérieurs du MFEF. - Renforcer les capacités techniques de planification et de gestion des Ressources humaines du MFEF. 	<p style="text-align: center;">"</p> <p style="text-align: center;">"</p>	<p style="text-align: center;">"</p> <p style="text-align: center;">"</p>	<p style="text-align: center;">"</p> <p style="text-align: center;">"</p>

Orientation stratégiques n°3	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Intégrer effectivement la variable population dans les plans.</p> <p>A1. Elaborer une méthodologie claire et opérationnelle d'intégration de la variable population dans les plans .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une équipe multidisciplinaire (DP,DPRH) pour l'intégration - Concevoir un modèle d'intégration Population/Développement par l'équipe multidisciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie élaboré. - Equipe mise en place - Modèle d'intégration conçu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils techniques - Note de service - Document d'orientation méthodologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des partenaires. - Adhésion des structures concernées. Adhésion des structures impliquées.

Orientations stratégique n°3	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>A2. Systématiser l'utilisation du modèle et du guide méthodologique d'intégration de la variable Population dans les plans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser le modèle et le guide méthodologique auprès de tous les utilisateurs au niveau macro et sectoriel. - Former les planificateurs et techniciens à l'utilisation de ces instruments. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle et guide méthodologique effectivement utilisés. - Modèle et guide diffusés. - Nombre de planificateurs et techniciens formés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils techniques - Outils techniques - Rapports de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des spécialistes et appui politique. " - Adhésion des planificateurs.

Orientations stratégiques n°4	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Elaborer une stratégie d'intervention des ONG pour cela il faudrait :</p> <p>A1. Définir un cadre d'intervention des ONG dans le domaine Population/développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation Gouvernement/ONG. - Définir un protocole de collaboration. - Redynamiser le réseau d'ONG intervenant dans le domaine Population/Développement. <p>A2. Renforcer les capacités institutionnelles d'intervention des ONG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les ONG sur les Plans financiers et logistiques - Renforcer les compétences techniques des ONG pour l'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre d'intervention défini. - Concertation effective entre Gouvernement/ONG. - Protocole élaboré. - Actions conjointes menées par ONG/membres du Réseau. - Capacités institutionnelles renforcées. - Financement et Equipements mis à la disposition des ONG - ONG dotées de capacités techniques d'exécution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document technique - Compte rendu de rencontre disponible. - Document technique. - Nombre d'actions conjointes initiées - Inventaire d'ONG bénéficiaires plus visites de terrain. - Accords de financement signés et disponibilité des fonds - Ateliers de formation tenus. 	<p>Volonté politique , adhésion des différents acteurs et soutien des Bailleurs de Fonds.</p> <p>''</p>

Orientations stratégique n°4	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>A3. Définir une méthodologie de suivi et d'évaluation de l'action des ONG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des instruments de suivi technique et financier. - Concevoir des outils de l'évaluation. - Organiser des évaluations conjointes : Gouvernement/ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de suivi et d'évaluation élaborée. - Instruments techniques et financiers de suivi élaborés. - Outils d'évaluation conçus. - Evaluations conjointes effectivement organisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de méthodologie de suivi et d'évaluation. - Rapports de suivi et évaluation. - Outils techniques - Rapports techniques Compte rendu et rapports d'évaluation. 	<p>Adhésion des différents acteurs.</p>

Orientations stratégique n°5	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Prendre en compte les secteurs privé et parapublic.</p> <p>A1. Mener une recherche opérationnelle sur les potentialités du secteur privé et parapublic en matière de population.</p> <p>A2. Développer un partenariat efficace avec les structures et services publics</p> <p>- Sensibiliser les structures ciblées en vue de susciter leur intérêt et leur participation.</p> <p>- Offrir l'assistance technique et l'encadrement nécessaire (collecte de données, formation, etc)..</p> <p>A3. Mobiliser des ressources du secteur privé et parapublic pour le Programme National de la Population.</p>	<p>- Etude menée en rapport avec les acteurs concernés.</p> <p>- Existence d'actions conjointes Gouvernement/Secteurs privé et parapublic.</p> <p>- Structures ciblées impliquées.</p> <p>- Structures plus opérationnelles</p> <p>- Ressources mobilisées</p>	<p>Rapport d'étude</p> <p>- Protocoles d'accord</p> <p>- Enquêtes</p> <p>Compte rendu de rencontre</p> <p>- Rapports sur formation, collecte et aspects organisationnels</p> <p>- Visites de terrain</p> <p>- Fonds disponibles</p>	<p>Adhésion des acteurs et financements disponibles.</p> <p>- Soutien des partenaires des secteurs privés et para-publics</p>

OBJECTIF IMMEDIAT 2: L'approche Genre est effectivement prise en compte dans la formation des programmes

Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Elaborer un cadre conceptuel sur l'Approche Genre.</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Concevoir une méthodologie et des outils adaptés à l'Approche Genre.</p> <p>A2. Collecter des données desagregées pour toutes les variables pertinentes.</p> <p>A3. Former les planificateurs de projets et programmes dans l'Approche Genre et sensibiliser les décideurs et acteurs.</p>	<p>- Méthodologies et outils conçus.</p> <p>- Données déagrégées systématiquement collectées.</p> <p>- Planificateurs et techniciens formés, décideurs et acteurs sensibilisés</p>	<p>Documents techniques</p> <p>Existence d'une Base de Données.</p> <p>Nombre de séminaires et ateliers sur le Genre réalisés.</p>	<p>Recrutement experts en Genre effectif, moyens financiers disponibles et appui politique effectif.</p> <p>- Participation effective des acteurs.</p>

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Prendre en compte effectivement toutes les cibles.</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Utiliser l'approche Genre dans le processus de planification des programmes par la systématisation de méthodologies adéquates de ciblage (MARP...) et l'élaboration de grilles d'analyse et guides méthodologiques pertinents.</p> <p>A2. Identifier et prendre en compte les besoins des hommes, des handicapés, des adolescents, des personnes du 3e âges et des femmes durant tout le cycle de vie.</p>	<p>- Analyse différentielle systématique appliquée au processus de planification et d'évaluation et bien maîtrisée.</p> <p>- Besoins des cibles identifiés, analysés formulés et pris en compte.</p>	<p>- Existence de documents méthodologiques et de supports techniques.</p> <p>- Existence de programmes les concernant.</p>	<p>Appropriation effective des différents acteurs et moyens financiers disponibles.</p> <p>''</p>

O1.4. Les Spécificités régionales sont effectivement prises en compte dans le PNP			Conditions de succès
Orientations stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	
<p>Poursuivre la régionalisation de la politique de population</p> <p>A1. Elaborer et mettre en oeuvre des Plans d'Action Régionaux Population/Développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir l'analyse de la situation du milieu régional. - Identifier les thèmes prioritaires de recherche et collecte par région. <p>A2. Quantifier les objectifs régionaux</p> <p>A3. Réactualiser la DPP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les spécificités régionales et les recommandations des différentes conférences (programmes d'action du Caire, Plan d'Action Mondiale de Beijing). 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'Action Régionaux élaborés. - Bilan diagnostic du milieu disponible - Thèmes disponibles - Document de quantification élaboré. - Nouvelle DPP élaborée avec les spécificités régionales et les nouveaux documents intégrés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Document d'orientation stratégiques et Rapports techniques. - Documents diagnostic. - Documents techniques. - Documents techniques. - Documents d'orientation. 	

OBJECTIF GENERAL : AVOIR ASSURE UNE MISE EN OEUVRE SATISFAISANTE DES ACTIVITES.

Cet objectif général pourra être atteint si les objectifs intermédiaires suivants sont atteints : avoir harmonisé les activités, avoir renforcé la qualification des agents avoir rendu efficiente la gestion des Ressources Humaines .

<u>OBJECTIF IMMEDIAT 1 : Harmoniser les activités</u>			
Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Mise en oeuvre effective d'un Plan d'Action National sur la Population</p> <p>A1. Elaborer un Plan d'Action National sur la Population (PANP) : - adoption du PANP</p> <p>A.2. Mettre en oeuvre le PANP : - disposer d'un cadre de coordination fonctionnel - renforcer l'appui politique - doter les structures de moyens adéquats</p> <p>A3. Définir des mécanismes de suivi et d'évaluation .</p>	<p>-PANP élaboré, adopté</p> <p>-Cadre de coordination institué -Appui politique effectif</p> <p>-Moyens adéquats disponibles</p> <p>- Instruments de suivi élaborés - Modalités d'évaluations définies.</p>	<p>- Document officiel</p> <p>-Rapport - compte rendus de réunions -Appui politique traduit dans les faits -Existence de moyens</p> <p>-Rapports de suivi -Rapports d'évaluation</p>	<p>Réticences levées au niveau des acteurs et des Bailleurs de Fonds.</p>

OBJECTIF IMMEDIAT 2 : Disposer de ressources financières suffisantes			
Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Définir et mettre en oeuvre un mécanisme performant de recherche et de mobilisation des ressources financières internes et externes.</p> <p>A1. Susciter la mobilisation des ressources accrues par le Gouvernement.</p> <p>A2. Amener le Gouvernement à s'implifier les procédures administratives de mobilisation de la contrepartie.</p> <p>A.3. Définir une stratégie harmonisée de négociations avec les Bailleurs de Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un fonds national sur la population - mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'exécution technique et financière. 	<ul style="list-style-type: none"> -Ressources financières internes et externes mobilisées -Procédures administratives simplifiées - Stratégies de négociation avec les Bailleurs de Fonds harmonisées. - Fonds national sur la population créé - Mécanismes de suivi élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des crédits - Notes de services - Manuel de procédures - Lettre d'entente - Notes de services. - Decret de création - Appui logistique mis en place - Document 	<p>Impliquer les structures de la DECEF et autres ministères concernés.</p>

Orientations stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>A4. Plaidoyer en direction des Bailleurs de Fonds en vue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une augmentation du volume des contributions - de la simplification des procédures administratives et financières <p>A3. Sensibiliser les populations sur une participation aux financements des programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des différentes formes de contribution des populations. <p>A4. Mobiliser les ressources financières disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des structures à planifier les activités <p>A5. Renforcer les ressources matérielles et logistiques des structures impliquées dans le mise en oeuvre du Programme Nationale de Population :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement contribution des Bailleurs de Fonds - Procédures administratives et financières simplifiées. - Contreparties financières des populations libérées - Autres formes de contribution en nature par exemple. - Ressources financières mobilisées - Activités planifiées - Logistique améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier - Séances de concertation tenues - Manuel des procédures corrigé. - Disponibilité des fonds - Investissements humains - Constructions à caractère social - Disponibilité des fonds. - Séances de formation - Manuel de formation. - Existence de moyens logistiques - Visites de terrain. 	<p>Actions de sensibilisation multimédia</p>

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Mettre en place un système adéquat d'acquisition et de gestion des ressources et logistiques matérielles</p> <p>A1. Evaluer les besoins au Plan National et Régional</p> <p>A2. Acquérir les équipements et matériels nécessaires.</p> <p>A3. Mettre en place un système de maintenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins évalués - Equipements et matérielles disponibles - Système mise en place et fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Document d'évaluation - Document plus visites de terrain - Documents plus registre d'enregistrement des activités de maintenance 	<p>Financements disponibles et adhésion des différents intervenants.</p>

OBJECTIF IMMEDIAT 3 : Renforcer la qualification des agents

Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Renforcer les capacités des agents</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Définir et mettre en oeuvre un plan de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer les besoins en formation - définir les contenus des formations - programmer les sessions de formation <p>A2. Suivi de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des performances des agents formés - organisation de sessions de recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de formation disponible - Besoins évalués - Contenus de formation disponibles - Sessions de formations tenues - Nombre d'agents évalués - Nombre de sessions de recyclage 	<p>Document</p> <p>PV de réunion, documents</p> <p>Rapport d'évaluation</p> <p>Rapports plus manuels de formation</p>	<p>Volonté politique et soutien des Bailleurs de Fonds.</p>

OBJECTIF IMMEDIAT 4: Rendre efficace la gestion des ressources humaines

Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Assurer une meilleure planification des ressources humaines</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A.1. Rationaliser l'utilisation des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les postes aux profils - définir les tâches des agents - évaluer les besoins en assistance technique et prévoir la pérennisation des activités dans les projets <p>A.2. Mettre en place un mécanisme de motivation des agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir des grilles de sanctions positives et négatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité des profils aux postes occupés - Organigramme avec définition des tâches - Modifications des projets dans le sens de la pérennisation des activités - Mécanisme mis en place et fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme - Notes de services - Projets modifiés Document 	

OBJECTIF GENERAL : RENDRE LA COORDINATION PERFORMANTE

La coordination sera rendue plus performante si les actions sont mieux harmonisées, le système de coordination plus opérationnel et plus performant.

OBJECTIF IMMEDIAT 1 : Harmoniser les interventions			
Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Intégration des activités du Programme National de Population (PNP), identifier les activités conjointes et assurer leur inter-action.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'interaction des structures par des échanges d'informations dans des cadres organisés. - Assurer la coordination effective des structures de coordination *- élaborer des protocoles d'accord *- mettre en place un mécanisme de suivi de la coordination 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulière de réunions de coordination - Rendre fonctionnel les structures de concertation. - Protocoles d'accord élaborés et exécutés. - Mécanisme de suivi et de coordination mis en place et fonctionnel 	<p>Compte-rendu de réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès verbal des rencontres - Autres produits - Existence document. <p>Dcument plus tableau de bord.</p>	<p>Volonté politique adhésion des planificateurs.</p>

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Renforcement de la coordination intra et intersectorielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de coordination au niveau intra et intersectoriel - Elaborer des manuels de procédure et des instruments en matière d'exécution, de coordination, de suivi et d'évaluation en matière de population - Mettre en place des plans de travail harmonisés - Etablir les protocoles de collaboration entre les structures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins de renforcement des mécanismes de coordination identifiés et appuyés - Manuels de procédures élaborés et exécutés - Plan de travail élaboré et mis en oeuvre. - Protocoles d'accord élaborés et opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents techniques - Existence des manuels de procédure - Document plan de travail disponible - Activités menées de concert entre structures. 	<p>Adhésion des décideurs, appui des Bailleurs de Fonds</p>

OBJECTIF IMMEDIAT N°2 : Rendre le système de coordination opérationnel et performant			
Orientations stratégiques n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
Renforcement du cadre institutionnel au niveau national A1. Réviser le cadre institutionnel à partir d'une conception plus globale de la coordination et de l'approche programme. - Identifier les besoins d'une coordination plus intégrée - Mettre en place un Conseil Interministériel plus adapté aux nouveaux textes. A2. Rendre plus fonctionnelles les structures de coordination déjà existantes. - Rendre fonctionnel le Conseil National de la Population et des Ressources Humaines. - Rendre fonctionnelle la CONAPORH - Rendre fonctionnel le Comité Interministériel (CTSP).	- Nouveaux textes élaborés et adoptés. - Coordinations plus intégrées basées sur les besoins. - Cadre institutionnel plus précis. Respect des périodicités des réunions - Réunion du Conseil systématisé - Nombre de réunions et respect du niveau de représentativité prévu par les textes.	- Existence d'un texte réglementaire sur le cadre institutionnel révisé. - Document inventoriant les besoins de coordination. - Texte révisé. - Compte rendu des réunions - Document portant réunion du Conseil - Compte rendu des réunions - Feuille de présence.	Volonté politique adhésion des acteurs et soutien réel des Bailleurs de fonds.

Orientations stratégique n°	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<ul style="list-style-type: none"> - Définir des stratégies de coordination intrasectorielles des activités (IEC, SR, Recherche, Femmes, Jeunes) - Réorganiser le CTSP en créant un secrétariat exécutif qui sera aussi le secrétariat de la CONAPORH. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies de coordination inter et intrasectorielles définies - Révision du CTSP et création d'un secrétariat exécutif commun au C.T.S.P et à la CONAPORH 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de stratégies - Existence d'un secrétariat unique. 	Implication réelle de tous les partenaires.

Orientations stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>- Redynamiser le COCOES</p> <p>- Redynamiser le Comité de Suivi des Projets Femmes.</p> <p>A3. Renforcement de la position institutionnelle de la coordination inter et intrasectorielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un secrétariat exécutif de la CONAPORH - Créer un Office chargé de la recherche <p>A4. Définir des mécanismes opérationnels du cadre institutionnel</p> <p>A5. Identifier les besoins liés à la coordination pour la mise en oeuvre du programme (Ressources Humaines, financières, logistiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - COCOES fonctionnel - Comité opérationnel - Secrétariat créé - Office créé - Cadre institutionnel opérationnel - Besoins liés à la coordination repertoriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Textes révisés - Textes révisés - Textes réglementaire - Textes réglementaire - Textes portant définition des mécanismes - Documents techniques d'évaluation des besoins. 	

Orientations stratégiques n° 2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Renforcer le cadre institutionnel au niveau régional</p> <p>A1. Identifier les nouveaux besoins de coordination liés à la décentralisation et à l'approche programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer de nouveaux textes plus adaptés. - Définir le nouveau cadre institutionnel régional - Identifier les besoins liés au cadre institutionnel - Etablir les instruments de suivi du programme au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux besoins identifiés (rapports disponibles sur les nouveaux besoins) - Nouveaux textes élaborés - Nouveau cadre défini document ou note sur le nouveaucadre institutionnel - Nouveaux besoins identifiés. - Nouveaux instruments de suivi élaborés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les besoins disponibles. - Textes juridiques disponibles. - Document technique - Rapport sur les nouveaux besoins disponible. - Outils techniques. 	<p>Volonté politique et disponibilité de l'expertise.</p>

Orientation stratégique n°3	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Appropriation du cadre institutionnel par tous les acteurs (structures nationales ONG et secteur privés, bailleurs de fonds)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs dans la conception d'un système de coordination approprié. *- Realiser un audit organisationnel. - Responsabilisation effective des acteurs dans le système de coordination. - Redynamiser le Comité Consultatif de recherche - Redynamiser et transformer le comité consultatif sur la recherche en communication nationale sur la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de coordination conçu et élaboré par tous les acteurs. - Audit organisationnel réalisé. - Réappropriation du système de coordination par les acteurs. - Commission nationale sur la recherche créé et redynamiser. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs ayant participé aux ateliers du processus d'élaboration du système de coordination. - Rapport d'audit. - Initiatives prises par les acteurs montrant leur réappropriation du système. - Nouveaux textes relatifs à la commission nationale. - Rencontres organisées. 	<p>Volonté politique et adhésion des partenaires.</p>

OBJECTIF GENERAL : RENFORCER L'ADHESION DES POPULATIONS

Il s'agit d'amener les populations à s'identifier aux programmes de population afin que ceux-ci grâce à une plus grande implication des hommes et des femmes, soient pris en charge par ces derniers.

OBJECTIF IMMEDIAT 1: Impliquer les populations dans la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes			
Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Amener les planificateurs de programmes à mieux percevoir le rôle d'acteurs des populations</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Réaliser des études participatives du milieu avant toute élaboration de projets et programmes</p> <p>A2. Sensibiliser et former les planificateurs à l'approche participative</p>	<p>- Etudes du milieu disponible.</p> <p>- Séances d'information organisées</p> <p>- Séances de formation tenues</p> <p>- Personnes formées.</p>	<p>- Documents sur les études</p> <p>- Rapports sur les sessions de formation</p> <p>- Manuels de formation</p>	<p>Adhésion des planificateurs de projets et programmes des différents acteurs.</p>

Orientation stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Développer un plaidoyer en direction des leaders</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Identifier les leaders</p> <p>A2. Concevoir des stratégies de sensibilisation</p>	<p>- Nombre de leaders identifiés</p> <p>- Ateliers organisés, activités conçues et planifiées, leaders sensibilisés</p>	<p>- Rapports d'enquêtes</p> <p>- Rapports d'ateliers</p> <p>- Rapports d'enquêtes</p>	
<p>Orientation stratégique n°3</p>	<p>Indicateurs de performance</p>	<p>Sources de vérification</p>	<p>Conditions de succès</p>
<p>Développer la participation à la base</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Identifier les groupes cibles composant les communautés locales</p> <p>A2. Elaborer et mettre en oeuvre un programme de formation</p> <p>A3. Impliquer les communautés de base dans l'identification des besoins et la formulation de projets et programmes</p>	<p>- Groupes cibles connus</p> <p>- Séances de formations tenues</p> <p>- Formations à l'intention des communautés de base tenues</p>	<p>- Rapport d'inventaire des groupes cibles</p> <p>- Rapports sur les formations</p> <p>- manuels de formation</p> <p>- Rapports sur les séances de formation et visites de terrain</p>	<p>Adhésions des cibles et volonté politique</p>

OBJECTIF IMMÉDIAT 2: Accroître la sensibilisation des populations

Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Informier les populations</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Procéder à une étude du milieu</p> <p>A2. Elaborer et mettre en oeuvre un Plan d'Action I.E.C</p> <p>A3. Suivi et évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du milieu réalisée - Plan d'Action élaboré et exécuté - Protocoles et campagnes de sensibilisation multimédia réalisés. - Mécanismes de suivi élaborés et effectivement appliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence documents d'études - Existence documents - Existence protocoles d'accord - Rapports sur les campagnes de sensibilisation - Etudes d'impact Rapports d'évaluation 	<p>Adhésion des acteurs et disponibilité expertise.</p>

OBJECTIF IMMEDIAT 3: Atténuer les pesanteurs socio-culturelles

Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Participer à l'effort de réduction du taux d'analphabétisme et à l'amélioration de la demande et de l'offre d'éducation</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Appuyer les efforts de plaidoyer en faveur de la formation des adultes et de la scolarisation en particulier celui des filles</p> <p>A2. Développer des activités d'alphabétisation fonctionnelle</p> <p>A3. Institutionnaliser l'enseignement de l'E.V.F. dans les filières d'enseignement et le renforcer en milieu extra-scolaire, en s'appuyant sur les structures socio-éducatives et de formation.</p>	<p>- Taux de scolarisation des filles et formation des adultes en augmentation</p> <p>- Activités d'alphabétisation introduites dans les projets et programmes notamment en milieu rural</p> <p>E.V.F. enseigné à tous les niveaux d'enseignement et au niveau des structures socio-éducatives.</p>	<p>- Etudes</p> <p>- Rapports d'évaluation</p> <p>- Rapports sur la formation des adultes</p> <p>- Projets révisés</p> <p>- Manuels de formation</p> <p>- Visites de terrain</p> <p>- Existence Programmes révisés avec introduction modules</p>	<p>Moyens financiers disponibles et adhésion des acteurs.</p>

A.4. Corriger les stéréotypes sur les rôles des filles et des garçons dans les programmes.	Programmes corrigés dans le sens de l'égalité homme femme	Existence programmes modifiés.	
Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Développer une campagne de sensibilisation et d'information en direction des populations pour une meilleure connaissance des préceptes religieux et pratiques traditionnelles</p> <p><u>Actions prioritaires</u></p> <p>A1. Vulgariser l'argumentaire religieux en mettant à contribution le réseau Islam et Population</p> <p>A2. Utiliser le modèle religieux de sensibilisation élaboré par le projet RAPID à l'intention des leaders religieux</p> <p>A3. Faire le point de la recherche sur les facteurs socio-culturels traditionnels</p>	<p>- Changement d'attitudes par rapport au programme population</p> <p>- Changement d'attitudes favorables au programme population</p> <p>- Nombre d'études déjà effectuées</p> <p>- Nombre d'études réalisées</p>	<p>- Documents disponibles auprès des islamologues</p> <p>- séances d'information organisées par le réseau</p> <p>- Modèle disponible</p> <p>- Séances de diffusion organisées</p> <p>Existences documents</p>	<p>Sensibilisation des grandes familles maraboutiques et des lobby intégristes.</p>

Orientations stratégiques n°	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
A4. Mobiliser les réseaux ONG, GPF, Associations, Syndicats, Partis).	- Nombre de réseaux, ONG, GPF et sensibilisés et impliqués	- Actions de sensibilisation mise en oeuvre par les Syndicats, ONG, Partis, etc...	Adhésion des acteurs

OBJECTIF IMMÉDIAT 4: Susciter et soutenir l'intérêt des populations pour les programmes

Orientation stratégique n°1

Contribuer à l'effort d'amélioration des conditions de vie des populations

Actions prioritaires

A1. Initier des projets d'accompagnement des programmes

A2. Appuyer l'effort d'amélioration de la gestion et de la protection de l'environnement

A3. Développer des actions de plaidoyer en direction des partenaires au développement pour une meilleure prise en compte des préoccupations socio-économiques des populations.

Indicateurs de performance

- Nombre de projets d'accompagnement mis en place

- Existence d'activités de protection de l'environnement

- Conditions de vie améliorées

Sources de vérification

- Existence projets
- Visites de terrain
- Rapports d'activités
- Visites de terrain

- Enquêtes
- Existence d'activités intégrées
- Visites de terrain

Conditions de succès

Plaidoyer en direction des partenaires au développement

OBJECTIF GENERAL : RENDRE ADEQUATS LES TEXTES LEGISLATIFS AUX OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE POPULATION

L'adéquation des textes législatifs aux objectifs de la Politique de Population passe par l'adoption des mesures juridiques plus favorables à la mise en oeuvre de la Politique de Population.

OBJECTIF IMMEDIAT 1: Rendre les textes législatifs et réglementaires plus favorables à la mise en oeuvre de la Politique de Population			
Orientation stratégique n°1	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
Rendre la législation plus favorable à la mise en oeuvre des activités de la Politique de Population. A1. Procéder à l'inventaire et à l'analyse des textes législatifs et réglementaires existants. A2. Développer des actions de plaidoyer en vue de l'adoption de textes plus favorables (au niveau parlementaires et leaders). A3. Vulgarisation des textes au niveau des acteurs.	- Etude sur les textes législatifs menée. -Actions de plaidoyer menées -Textes vulgarisées	- Etude disponible -Textes adoptés - Nombre d'actions de sensibilisations déployées au niveau des acteurs.	Existence de moyens financiers. - Volonté politique et adhésion des parlementaires. - Moyens de vulgarisation.

Orientations stratégique n°2	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions de succès
<p>Adapter la législation nationale aux conventions internationales auxquelles le Sénégal souscrit.</p> <p>A1. Faire l'inventaire et l'analyse des différentes conventions auxquelles le Sénégal a souscrit.</p> <p>A2. Développer un plaidoyer en vue de l'application des conventions.</p>	<p>Inventaire et analyse des différentes conventions effectués.</p> <p>Actions de sensibilisation mises en oeuvre.</p>	<p>Rapports disponibles</p> <p>Conventions appliquées.</p>	<p>Volonté politique et disponibilité des moyens.</p>